

**CONSEIL MUNICIPAL**
du jeudi 14 décembre 2023Responsable de service :
Stéphanie TOURETTE**DÉLIBÉRATION N° 21**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Amaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/12/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

21. Signature d'une convention avec Free Mobile (relais téléphonie mobile)**Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,**Vu** le projet de convention d'occupation du domaine public entre la commune d'Aytré et la société Free Mobile pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur le terrain du centre technique municipal, annexé à la présente délibération,**Vu** l'autorisation d'urbanisme délivrée le 20 septembre 2023 pour installer les équipements d'un relais de téléphonie mobile (pylône, coffrets techniques, clôture) sur le terrain du centre technique municipal,

AR Prefecture

017-211700281-20231214-DEL21_14122023-DE

Reçu le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

Considérant que la société Free Mobile souhaite étendre sa couverture réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune conformément à son obligation imposée par l'Etat,

Considérant la demande de la société Free Mobile afin d'implanter l'implantation d'un relais de téléphonie mobile, sur le terrain communal du Centre technique municipal, situé rue Einstein au sein du parc d'activités Belle Aire, cadastré section AW n°106, pour une emprise au sol de 80 m²,

Considérant que cette emprise fait partie du domaine public communal et qu'il est donc nécessaire de signer une convention portant sur l'occupation de cette parcelle pour une durée de 12 ans à compter de sa signature et l'octroi d'une redevance annuelle de 8 000 euros net révisable annuellement,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire/Ecologie/Urbanisme en date du 17 novembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public entre la commune d'Aytré et la société Free Mobile pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile, ci-annexée ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire,

Annexe 12 : Convention d'occupation du domaine public entre la commune d'Aytré et la société Free Mobile

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance